

**Archi 2000**

M. Ph. Verdussen Avenue du Vivier  
d'Oie 4

**1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le

N/réf. : GM/BXL2.1188/s.422

Annexe : /

Madame,

**Concerne : BRUXELLES (Laeken). Rue des Palais-outre-Ponts. Réaffectation de l'ancienne maison communale de Laeken et de son école. Avis de principe.**

En réponse de votre courrier du 6 novembre 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 novembre 2007, notre Assemblée a émis ***un avis de principe favorable*** sur le projet de réaffectation de l'étage de l'ancien bâtiment d'école en deux logements.

Pour mémoire, la CRMS avait déjà émis plusieurs avis de principe sur ce projet (courriers du 30/03/2007 et du 13/09/2007) dans lesquels elle approuvait la réaffectation des combles de l'ancien bâtiment scolaire en deux logements, tout en formulant une série de recommandations et de questions à ce sujet. La demande actuelle porte sur un projet qui tient pour la plus grande partie compte des remarques et questions formulées par la Commissions dans ces avis. Ainsi, le nombre des verrières à intégrer dans les deux versants de la toiture a été réduit et leur modèle revu (modèle Cast). En outre, les mezzanines ont été supprimées et les sanitaires liés aux activités du bâtiment principal fortement réduits. Considérant l'évolution positive du dossier, la CRMS émet un avis favorable sur la nouvelle mouture du projet. Elle signale toutefois qu'un permis unique en bonne et due forme pour le nouvel aménagement des combles doit encore être introduit auprès de la Directions de l'Urbanisme.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

c.c. à : Ville de Bruxelles – Régie foncière (M. Nelissen); AATL – DU (Fr. Timmermans) et DMS (M. Vanhaelen)